

DGFIP - CTR EMPLOIS DGFIP PLF 2012

FICHE 1 :

ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2012

L'évolution numérique du plafond d'emplois de la DGFIP traduite dans le projet de loi de finances pour 2012 résulte de la conjonction d'une part et à titre principal des suppressions d'emplois fixées par le Parlement et, d'autre part et à titre marginal, des mouvements liés aux transferts d'emplois et modifications de périmètre.

L'évolution nette globale de – 2 441 ETP se décompose comme suit :

PLF 2012	- 2 438 ETP
TRANSFERTS ET MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE	- 3 ETP
MOUVEMENTS D'EMPLOIS A VENTILER	- 2 441 ETP

- Le PLF 2012 connaît une légère inflexion des suppressions d'emplois par rapport aux exercices précédents, dont le niveau s'établissait ainsi :

PLF	Suppressions d'emplois *
2009	- 2 340
2010	- 2 565
2011	- 2 667
2012	- 2 438

* en ETP, hors transferts

- Les transferts entre programmes d'autres ministères sont deux typologies :
Transferts entrants à la DGFIP : pour 6 emplois C à destination des CSP CHORUS Bloc 3 (4 emplois) et du CBCM du Premier ministre pour la mise en place du service facturier (2 emplois).
Transferts sortants de la DGFIP : pour 9 emplois C à destination de TRACFIN (1 emploi) du ministère de la Culture (CNC pour 6 emplois) et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (2 emplois).

L'évolution nette globale des emplois de chaque direction (fiche 3) résulte de la combinaison de trois typologies d'opération :

- les suppressions d'emplois (fiche 4)
- le plan de qualification ministériel (fiche 5)
- les transferts internes entre directions (fiche 6)

I - VOLUME TOTAL DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (fiche 4)

La ventilation catégorielle des suppressions entre les catégories A d'une part et les catégories B et C d'autre part s'est opérée en cohérence avec les besoins budgétaires et les évolutions antérieures. Une inflexion a été opérée pour tenir compte des besoins opérationnels des services, ce qui a conduit à majorer la part respective des suppressions d'emplois de catégorie A, qui représentent 12 % des suppressions globales, contre 9 % en PLF 2011.

	A	B	C	TOTAL
Suppressions réseau	-276	-540	-1385	- 2 201
Suppressions directions spécialisées	-8	-24	-140	-172
TOTAL 1	-284	-564	-1525	-2 373
Part respective	12%	24%	64%	

TOTAL 2	Suppressions services centraux et assimilés	- 68
----------------	--	-------------

TOTAL GENERAL	- 2 441
----------------------	----------------

II - PLAN DE QUALIFICATION MINISTERIEL (VOLET INTER-CATEGORIEL) (fiche 5)

Le plan de qualification ministériel est en cours de discussion.

A titre provisionnel, le niveau du PQM inter-catégoriel de C en B et de B en A tel que défini dans le précédent triennal est à ce stade reconduit. En fonction des décisions prises, il sera procédé à son ajustement lors du prochain exercice.

Pour cet exercice, il est reconduit de la manière suivante :

	A	B	C
C en B		1 650	- 1 650
B en A	585	- 585	
Solde net à localiser	585	1 065	- 1 650

III – LES TRANSFERTS INTERNES ENTRE DIRECTIONS (fiche 6)

Le PLF 2012 enregistre des transferts d'emplois entre les directions territoriales, spécialisées et les services centraux résultant du transfert d'activité de différentes natures.

Ces transferts internes sont globalement neutres.